

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 novembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3569**

commune (s) :

objet : Soutien à la coopération décentralisée entre les Villes de Lyon et Jéricho en Cisjordanie - Demande de subventions auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 30 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 13 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Gandolfi, Frih, M. Vesco.

Absents non excusés : M. Chabrier.

Commission permanente du 12 novembre 2019**Décision n° CP-2019-3569**

objet : **Soutien à la coopération décentralisée entre les Villes de Lyon et Jéricho en Cisjordanie - Demande de subventions auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.19.

I - Contexte

La coopération entre les Villes de Jéricho, de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon a été initiée lors de la "rencontre des Maires pour la paix", en décembre 2004 à Lyon.

En 2014, une convention de coopération est votée aux Conseils communautaire et communal qui prévoient l'accompagnement de la Ville de Jéricho sur l'organisation d'une rencontre internationale des partenaires de cette dernière.

En novembre 2014, est mise en place la 1^{ère} rencontre des partenaires internationaux de la Ville de Jéricho. L'objectif de ces rencontres était de permettre la mutualisation des interventions des nombreux partenaires internationaux de la Ville de Jéricho et de positionner les autorités locales comme chef d'orchestre des interventions internationales sur son territoire. Saluée par tous les participants, internationaux et palestiniens (rencontre sous la présidence d'honneur de monsieur Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne), la dynamique amorcée n'a pas trouvé sa réalisation opérationnelle.

De 2015 à 2018, la coopération entre les Villes de Lyon et Jéricho prend une autre forme via le soutien aux acteurs de la société civile métropolitains, la municipalité de Jéricho préférant recentrer son action sur des problématiques très locales. Ce sont essentiellement 2 associations locales qui ont été soutenues pour intervenir sur le territoire de Jéricho dans le domaine culturel (Afak Bethléem sur la musique et Arts Dreams sur le théâtre) via l'appel à projets des actions internationales et les conventions avec l'Institut français. Sur le territoire métropolitain, le Festival du film palestinien a également été soutenu.

La Métropole de Lyon soutient également le projet sentier d'Abraham qui consiste à la mise en place d'un sentier de randonnée pédestre à travers la Cisjordanie passant par Jéricho. Cette implication dans le projet a permis d'identifier des lieux patrimoniaux emblématiques, de définir un circuit touristique vélo, d'identifier et de soutenir la formation de partenaires locaux (coopératives de femmes et camps de réfugiés) participant à ce circuit.

En 2018, une nouvelle équipe municipale est élue : monsieur Salem A.S. Ghrouf est élu Maire de Jéricho. Un déplacement technique en septembre 2018 confirme les souhaits de la nouvelle équipe municipale de relancer la coopération avec Lyon (Ville et Métropole) et la dynamique de mutualisation internationale. Une visite du Maire de Jéricho en juin 2019 et la rencontre avec les élus lyonnais et métropolitains valident la relance d'une coopération plus institutionnelle.

Pour accompagner cette volonté, un dossier de demande de subvention a été déposé en mars 2019 auprès du MAEDI, dans le cadre du fonds conjoint triennal franco-palestinien pour soutenir la coopération décentralisée entre les collectivités des 2 pays. Le dossier porté par la Métropole mobilise des compétences de la Ville et de la Métropole en fonction des demandes d'accompagnement émises par la Ville de Jéricho.

II - Objectifs et plan d'actions du projet

Les demandes de la Ville de Jéricho sont nombreuses, la Métropole et la Ville de Lyon se sont positionnées sur les axes ayant fait l'objet précédemment de coopération ou qui viennent en complément de projets structurants accompagnés sur la Ville de Jéricho comme notamment le sentier d'Abraham ou la plateforme des partenaires internationaux de cette dernière.

Il a été convenu avec le Maire de Jéricho de réaliser sur 2019 et 2020 un état des lieux dynamique et partenarial des actions engagées précédemment et de les rendre plus visibles en les inscrivant dans un schéma de développement global reprenant 3 axes :

- développement économique et touristique : sur la base du circuit sentier d'Abraham développé sur le territoire de Jéricho, travailler à la mise en lumière de ce circuit touristique et proposer des parcours vélos sécurisés, préambule à une stratégie mobilité plus large,

- culture : 2 orientations sont proposées. Il s'agit de poursuivre le soutien aux acteurs culturels lyonnais et métropolitains investis à Jéricho et soutenus soit via l'appel à projets internationaux (Ville de Lyon/Métropole), soit par l'Institut français (convention Ville de Lyon/Métropole). Parallèlement, il est envisagé d'accompagner la Ville de Jéricho dans sa réflexion de classement à l'Unesco (Ville de Lyon et Métropole) en prolongement de la mise en lumière du Palais Hicham dont une mosaïque est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco,

- planification urbaine et développement durable : les questions de planification urbaine sont au cœur des actions d'accompagnement de la coopération décentralisée. La Ville de Jéricho souhaite être accompagnée sur la restructuration de son centre-ville en développant une démarche d'Agenda 21 (Agence d'urbanisme de Lyon et Métropole).

Le dossier de demande de subvention au MAEDI pour l'année 2019-2020 propose un accompagnement sur des compétences de la Ville de Lyon (éclairage urbain, patrimoine et Unesco, tourisme et centre d'interprétation (Musées Gadagne) et de la Métropole (mobilité mode doux et développement durable, urbanisme territorial sur le volet patrimoine).

Cet accompagnement se fait via l'échange d'experts qui se rendront à Jéricho pour 2 missions : l'une préalable à la tenue d'une rencontre internationale associant tous les partenaires internationaux de Jéricho (fin 2019), l'autre lors de la rencontre internationale (1^{er} semestre 2020).

III - Plan de financement prévisionnel

Le projet a un budget global de 80 810 € pour l'année 2019-2020.

Le plan de financement prévisionnel prévoit les contributions suivantes, dont 20 100 € du MAEDI pour les actions menées par la Métropole :

Dépenses						Recettes			
	Métropole de Lyon		Ville Jéricho		Total	Financeurs	Montant		
Postes de dépenses	Numéraire (en €)	En valorisé (en €)	Numéraire (en €)	En valorisé (en €)			Numéraire (en €)	En valorisé (en €)	Total
missions politiques	6 630	3 600	4 600		14 830	MAEDI	20 100		20 100
missions d'expertises des techniciens de la Métropole et de la Ville de Lyon à Jéricho	13 500		200	7 000	20 700	Ministère of Local Gouvernement	3 000		3 000
rencontre plateforme	8 080		12 000	3 200	23 280	Métropole de Lyon	8 110	15 100	23 210
suivi bilan communication		8 000		8 000	16 000	Ville Jéricho	16 300	18 200	34 500
frais administratifs et divers		3 500	2 500		6 000				-
Totaux	28 210	15 100	19 300	18 200	80 810	Totaux	47 510	33 300	80 810

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - solliciter, auprès du MAEDI, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 100 €,
- b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

2° - Les recettes provenant du MAEDI, d'un montant prévisionnel de 20 100 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 74 - opération n° 0P02O5419.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 novembre 2019.